

Envoyé en préfecture le 03/09/2024

Reçu en préfecture le 03/09/2024

Publié le 03/09/2024

ID : 062-216207365-20240903-DEC2024\_129-AI

SLO

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE DE 7 DEVIS POUR LES TRANSPORTS EN  
BUS DES ECOLES VERS LES DIFFERENTS SITES (PISCINE – JARDIN  
PEDAGOGIQUE – BIBLIOTHEQUE) – ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 20 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition tarifaire présentée par la société ACCOU COEUR ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** sont signés avec la société ACCOU CŒUR (sise 77 rue de Lille – 59940 ESTAIRES) 7 devis relatifs aux trajets de l'année scolaire 2024-2025 des écoles vers les différents sites, pour un montant total de 6.713,30€ TTC ;

**ARTICLE 2** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 03 septembre 2024

DEC2024\_129



Le Maire,  
Jean-Luc THOREZ